



# PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 10/07/2020

### **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Par arrêté du 17 juin 2020 publié au Journal Officiel du 10 juillet 2020, 106 communes du département de l'Indre ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour **des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2019** :

Aigurande, Ambrault, Anjouin, Ardentes, Argenton-sur-Creuse, Arthon, Bazaiges, Beaulieu, Belâbre, La Berthenoux, Le Blanc, Pommiers, Bonneuil, Les Bordes, Briantes, Brives, La Buxerette, Ceaulmont, Chalais, La Chapelle-Saint-Laurian, Chassignolles, Châteauroux, La Châtre, Chitray, Cluis, Concremiers, Condé, Crevant, Crozon-sur-Vauvre, Déols, Diors, Diou, Douadic, Eguzon-Chantôme, Fontenay, Fougerolles, Gargilles-Dampierre, Gournay, Guilly, Issoudun, Jeu-les-Bois, Lacs, Levroux, Lignac, Lignerolles, Lourouer-Saint-Laurent, Luant, Lurais, Lys-Saint-Georges, Le Magny, Maillet, Malicornay, Mauvières, Le Menoux, Méobecq, Mérigny, Mers-sur-Indre, Mezières-en-Brenne, Migné, Migny, Montipouret, Montlevicq, Mosnay, Mouhet, Neuillay-les-Bois, Neuvy-Saint-Sépulchre, Nohant-Vicq, Nuret-le-Ferron, Paudy, Le Pêchereau, La Pérouille, Le Poinçonnet, Le Pont-Christien-Chabenet, Pruniers, Reuilly, Rosnay, Ruffec, Saint-Aigny, Saint-Aoustrille, Saint-Août, Saint-Christophe-en-Boucherie, Saint-Denis-de-Jouhet, Sainte-Fauste, Sainte-Sévère-sur-Indre, Saint-Georges-sur-Arnon, Saint-Hilaire-sur-Benaize, Saint-Maur, Saint-Pierre-de-Jards, Saint-Plantaire, Sauzelles, Sazeray, Thenay, Thévet-Saint-Julien, Thizay, Urciers, Velles, Vendoeuvres, Vicq-Exempt, Vigoulant, Vigoux, Vijon, Villedieu-sur-Indre, Villegongis, Villentrois-Faverolles-en-Berry, Vineuil.

Les personnes concernées par ce phénomène disposent de dix jours à compter de la date de parution au Journal Officiel, soit le 19 juillet 2020, pour présenter leur dossier auprès de leur compagnie d'assurance respective.

Les mairies concernées sont tenues d'informer leurs administrés.

### **Direction des services du cabinet**

Tél. : 02 54 29 50 54 / 50 06  
Port. : 06 32 89 73 82 / 06 07 08 31 19  
Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliées - CS 80583  
36019 CHATEAUROUX Cedex